

Généralités : Cours théoriques et pratiques d'apiculture.

Le ROI de l'école reste prioritaire sur ce règlement qui a pour but de gérer et organiser au mieux les cours, déplacements et sorties.

Le ROI permet de donner aux apprenants les informations nécessaires à leur bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer pleinement à la démarche de prévention.

Le matériel mis à disposition des étudiants doit être entretenu, rangé et respecté en bon père de famille par tous.

Le local doit être remis dans sa disposition initiale, tables, chaises et tableaux propres.

Attitude générale à avoir

- Respecter l'horaire du cours
- Respecter les instructions du professeur
- Respecter le matériel mis à votre disposition
- Respecter les locaux
- Respecter les collègues
- Signaler toute anomalie au professeur

Pour participer au cours pratique, l'étudiant devra disposer de son petit matériel.

Divers

En cas d'absences, la « récupération » de la matière non vue est à charge de l'étudiant. Tous les étudiants seront évalués sur l'ensemble de la matière prévue par le programme pédagogique (théorique et pratique).

Si l'élève est absent pour une évaluation, il devra d'office la présenter à la date prévue en accord avec le professeur.

Les évaluations théoriques et pratiques se déroulent tout le long du module.

Aucune forme de tricherie n'est admise sous peine de nullité du test et d'une procédure disciplinaire

L'évaluation est individuelle ! Le professeur communiquera le résultat de chaque évaluation à l'étudiant qui aura été informé préalablement des critères de réussite.

Matériel

L'achat du livre « **être performant en apiculture** » Guerriat est un plus. Il reprend toutes les informations nécessaires pour bien débuter en apiculture.

Lors des cours pratiques (printemps), l'élève aura **-un lève-cadre**

-des gants

- une veste de protection.

Budget : Pour le lot, le 1^{er} prix est de plus ou moins 55 euros.

Lors des cours pratiques :

Règlement d'ordre intérieur

Aspects médicaux :	Je suis bien informé-e des risques liés aux piqûres d'abeilles : réaction locale et parfois réaction allergique sévère (consulter un médecin en cas de doute).
Assurance :	J'ai conscience que pour pratiquer l'apiculture, il y a lieu d'être couvert en Responsabilité Civile, soit en m'affiliant à la Fédération Apicole de la Province de Luxembourg, soit en demandant un avenant « apiculture » à mon assurance personnelle.

L'enseignant/animateur peut demander un supplément pour un des ateliers spécifiques ; -atelier cire/miel
-atelier cosmétiques.
-sorties et ateliers en rucher extérieur.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur.

L'étudiant(e)

Les professeurs

La direction